



SERVICE À LA POPULATION
Lundi, mardi et jeudi de 8h à 13h30 / De 15h à 18h
Mercredi et vendredi : de 8h à 14h en continue
0594 22 31 31 – 0594 22 31 95
population@ville-kourou.fr

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE DOCUMENTS À FOURNIR

- Seuls les **originaux** des documents demandés seront acceptés
- Le demandeur doit être présent lors du **dépôt et du retrait** de la demande.

"La présence du mineur quel que soit son âge est obligatoire au dépôt de la demande. Pour la remise du titre, la présence du mineur est facultative, à l'exception des passeports remis aux mineurs de plus de 12 ans pour lesquels il y a une prise d'empreintes"

Liste des documents : Voir tableau au dos

Cas particuliers, pièces à rapporter :

- **En cas de divorce des parents pour un enfant mineur** : la convention définitive du jugement de divorce

NB : Pour les enfants qui ont deux lieux de résidence, rapporter un justificatif de domicile de chacun des deux parents.

- **Pour les personnes dont l'état civil a changé, ou nom d'usage** :

- Acte de mariage (à jour de toute mention),
- Extrait d'acte de décès du conjoint décédé
- Jugement définitif de divorce stipulant la possibilité de garder le nom,
- Tout autre document permettant de justifier du nom d'usage. Pour un enfant, accord écrit du parent non demandeur.

IMPORTANT !

Au moment du retrait, Vous devez rapporter obligatoirement votre ancien passeport. Le passeport doit être retiré dans les **3 mois** qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Liste des pièces à fournir selon votre situation :

	<u>Vous possédez une pièce d'identité sécurisée (CNI)</u> Une CNI plastifiée en cours de validité ou passeport émis après mai 2006	<u>Vous ne possédez aucune pièce d'identité sécurisée</u> ou votre pièce est perdue ou volée ou périmée depuis + de 2 ans
<u>Documents à présenter</u>		
Une photo d'identité récente aux normes en vigueur	√	√
Un timbre fiscal de : ☐ 86 € pour une personne majeur ☐ 42 € pour une personne mineure de + 15 ans ☐ 17 € pour une personne mineure de - 15 ans	√	√
Un justificatif de domicile récent à votre nom : ☐ Quittance de loyer, ou de gaz, d'électricité ou de téléphone (fixe ou portable), taxe foncière ou taxe d'habitation ... OU ☐ pour les personnes hébergées : justificatif de domicile de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie de sa pièce d'identité.	√	√
☐ Votre pièce d'identité sécurisée : • CNI pour une première demande • Passeport biométrique	√	En cas de perte ou de vol, la déclaration correspondante. La déclaration de perte peut être établie en Mairie. (√)
Le Passeport à renouveler	√	
Un extrait avec filiation ou Copie intégrale d'acte de naissance en original, de moins de trois mois.		√
Pour les personnes nées à l'étranger ou pour les enfants mineurs dont les parents sont nés à l'étranger : un justificatif de nationalité		√
Un document officiel avec phot vous permettant de justifier de votre identité Ou en l'absence de document officiel avec photo : fournir le maximum de documents personnels : livret de famille, attestation vitale, carte d'électeur...		√